



# Saint-Michel-En-Grève

## Lokmikael-An-Traezh

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023

JUILLET 2023

Présents : Christophe ROPARTZ, Jean-Max MARTIN, Aude RUVOEN (secrétaire de séance), Brigitte LAURIN, Myrlande MARZIN, Jean Marie LUCAS, Pélagie GELARD (Procuration à Myrlande MARZIN), François PONCHON

Excusé : Gilles Le Bihan

Absent : Véronique Paris

La séance est ouverte à 20 h 30.

#### **1/ Adoption du procès-verbal de la précédente séance**

Sans observation le procès-verbal de la séance du 3 Avril 2023 est adopté à l'unanimité.

#### **2/ Demande AOT**

Plusieurs demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine maritime sont à présenter pour la période estivale :

1. Cinéma de plage le 29 juillet ou le 5 août
2. Le club de plage en juillet et août
3. Le feu d'artifice le 13 juillet

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

#### **3-4/ Demande de fonds de concours LTC et demande de subvention exceptionnelle**

Le projet d'aménagement du bourg est actuellement à l'étude. Une réunion de synthèse est prévue le 12/07 à 10 h 00 en mairie.

Il conviendra de faire une présentation en réunion publique en septembre 2023. S'agissant du plan de financement, le budget prévisionnel est de l'ordre de 260.000 € HT.

A ce jour, nous disposons :

- Une subvention DETR de 70.000 €
- Le contrat de territoire de 30.000 € (limite de l'utilisation de l'enveloppe du département pour des travaux de voirie)
- Le fonds de concours LTC de 21.251,60 €
- Le FCTVA pour environ : 41.600 €

Il manque donc à ce jour : environ 100.000 €.

Il convient de vérifier si les coûts de la bande de roulement (financé par le Département) et la partie des travaux concernant Ploumilliau sont intégrés dans le montant de 260 KF

Le Maire suggère de demander à LTC le solde du financement prévu en aide exceptionnelle pour 100.000 € en considérant que l'aménagement du bourg concerne aussi tous les usagers du territoire qui vont vers Morlaix en prenant la RD 786. Un courrier en ce sens est prévu à l'adresse de la Présidence de LTC.

Deux délibérations seraient donc à prendre :

- Une pour la demande de fonds de concours pour 21.251,60 €
- Une pour une aide exceptionnelle de 100.000 €

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

## **5/ Demande de fonds vert pour la rénovation énergétique de la mairie**

Le Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor a remis son rapport d'audit énergétique du bâtiment de la mairie le 24/04/2023. Une restitution a été présentée le 3 Juillet en mairie.

En synthèse, le bâtiment consomme 5224 € TTC par an d'énergie (4756 pour le fioul et 468 € d'électricité). Il est classé en D (de A à G) pour la performance et en E (de A à G) pour les GES.

Afin de réduire la consommation d'énergie, le rapport propose 3 scénarios :

1/ - 40 % de consommation globale d'énergie pour des travaux d'un montant de 86137 € (**hors MO, honoraires, études, tva, contrôle, sps.....**)

2/ - 50 %

3/ - 60 %

Dans le **scénario 1** , les travaux consistent :

Type d'action	Dénomination	Coût	
Action réglementaire	Mise en place de sous-compteurs électriques (ventilation, éclairage, bureautique...)	2 000	€HT
Action de pilotage	Reprise du planning horaire + confort à 19°C/réduit à 15°C	0	€HT
Travaux sur le bâti	Isolation par l'intérieur des murs sur extérieur et LNC (R=5 m2.K/W)	63 640	€HT
Travaux sur le bâti	Remplacement des menuiseries, excepté velux (Uw=1,3 W/m2.K)	13 637	€HT
Travaux sur les systèmes	Mise en place d'une ventilation simple flux basse consommation généralisée	5 760	€HT
Travaux sur les systèmes	Reprise du calorifugeage des réseaux de chauffage	400	€HT
Travaux sur les systèmes	Mise en place de robinets thermostatiques performants (CA < 0,25)	700	€HT
<b>Coût des travaux</b>		<b>86 137</b>	<b>€HT</b>

Dans ce scénario, la consommation en énergie finale passe de 31 245 à 14 559. L'impact sur les coûts énergétique la première année est de – 2711 € TTC. Le retour sur investissement est de 21 ans.

**Le scénario 2 :**

Type d'action	Dénomination	Coût	
Action réglementaire	Mise en place de sous-compteurs électriques (ventil, éclairage, bureautique...)	2 000	€HT
Action de pilotage	Reprise du planning horaire + confort à 19°C/réduit à 15°C	0	€HT
Travaux sur le bâti	Isolation par l'intérieur des murs sur extérieur et LNC (R=5 m2.K/W)	63 640	€HT
Travaux sur le bâti	Remplacement des menuiseries, excepté velux (Uw=1,3 W/m2.K)	13 637	€HT
Travaux sur le bâti	Reprise de l'isolation des rampants (R=7,5 m2.K/W)	8 008	€HT
Travaux sur le bâti	Isolation des rampants (R=7,5 m2.K/W)	2 496	€HT
Travaux sur les systèmes	Mise en place d'une ventilation simple flux basse consommation généralisée	5 760	€HT
Travaux sur les systèmes	Reprise du calorifugeage des réseaux de chauffage	400	€HT
Travaux sur les systèmes	Séparation des réseaux hydrauliques (1 pour les bureaux, 1 pour la salle du conseil)	4 500	€HT
Travaux sur les systèmes	Mise en place de robinets thermostatiques performants (CA < 0,25)	700	€HT
Travaux sur les systèmes	Mise en place de luminaires LED (détection d'absence dans les bureaux, détection de présence dans les sanitaires)	5 119	€HT
<b>Coût des travaux</b>		<b>106 260</b>	<b>€HT</b>

Dans ce scénario, la consommation en énergie finale passe de 31 245 à 8 939 . L'impact sur les coûts énergétique la première année est de – 3654 € TTC. Le retour sur investissement est de 20 ans.

### Le scénario 3 :

Type d'action	Dénomination	Coût	
Action réglementaire	Mise en place de sous-compteurs électriques (ventil, éclairage, bureautique..)	2 000	€HT
Action de pilotage	Reprise du planning horaire + confort à 19°C/réduit à 15°C	0	€HT
Travaux sur le bâti	Isolation par l'intérieur des murs sur extérieur et LNC (R=5 m2.K/W)	63 640	€HT
Travaux sur le bâti	Remplacement des menuiseries, excepté velux (Uw=1,3 W/m2.K)	13 637	€HT
Travaux sur le bâti	Reprise de l'isolation des rampants (R=7,5 m2.K/W)	8 008	€HT
Travaux sur le bâti	Isolation des rampants (R=7,5 m2.K/W)	2 496	€HT
Travaux sur les systèmes	Mise en place d'une ventilation double flux dans les bureaux, simple flux dans les sanitaires, avec horloge selon occupation	11 520	€HT
Travaux sur les systèmes	Mise en place d'une PAC air/eau	27 000	€HT
Travaux sur les systèmes	Remplacement de la pompe de chauffage	400	€HT
Travaux sur les systèmes	Reprise du calorifugeage des réseaux de chauffage	400	€HT
Travaux sur les systèmes	Séparation des réseaux hydrauliques (1 pour les bureaux, 1 pour la salle du conseil)	4 500	€HT
Travaux sur les systèmes	Mise en place de radiateurs basse température équipés de robinet thermostatique performant	6 000	€HT
Travaux sur les systèmes	Mise en place de luminaires LED (détection d'absence dans les bureaux, détection de présence dans les sanitaires)	5 119	€HT
<b>Coût des travaux</b>		<b>144 720</b>	<b>€HT</b>

Dans ce scénario, la consommation en énergie finale passe de 31 245 à 2446 . L'impact sur les coûts énergétique la première année est de – 4 857 € TTC. Le retour sur investissement est de 34 ans.

**Après discussion, les membres du conseil municipal proposent – compte tenu du coût des travaux – de réaliser les préconisations réalisables en interne sur le scénario 1 et de revoir la question l'année prochaine.**

Par contre, le fonds vert sera demandé pour les travaux de rénovation énergétique de la maison d'Angèle :

- Mise en normes électrique
- Changement des menuiseries
- Mise en place du poêle à bois

Ces travaux ne pourront pas débiter avant la réponse de la demande de fond vert.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande de financement**

## **6/ Demande de subvention Ecole DIWAN.**

Comme tous les ans, l'école DIWAN de Lannion demande le versement du forfait scolaire 2022-2023 qui est une dépense obligatoire pour les communes prévue par la loi modifiée n° 2019-791 du 26 Juillet 2019 pour une école de confiance.

2 élèves résidents à St Michel en Grève sont scolarisés en élémentaire.

Le montant à verser est de **904,60 €**

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

## **7/ Demandes de subvention 2023**

Considérant que les subventions aux associations n'ont pas été toutes attribuées en 2022, la commune souhaite revaloriser les montants pour 2023 :

- JARTDIN : 600 €
- SNSM : 50 €
- LOC MICKEL : 200 €
- AMEVEC : 300 €
- COMICE AGRICOLE : 50 €
- GYM TONIC : 160 €
- AR STERDENNOU : 200 €
- SOCIETE DE CHASSE : 200 €

**Le conseil municipal valide à l'unanimité les subventions pour 2023.**

## **8/ Prise en charge des destructions des nids de frelons asiatiques**

Depuis l'année dernière LTC ne prend plus en charge les charges liées à la destruction des nids de frelons asiatiques qui occasionnent de nombreux dégâts.

La question qui se pose est de savoir si la commune est favorable à la prise en charge financière du coût de la destruction des nids chez les particuliers de la commune.

Des demandes ont été formulées.

Pour mémoire le montant des destructions de nids en 2022 était de 550 €.

**Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques dans la limite de 75 % de la dépense et sur présentation de facture.**

## **9/ Investissements**

Le conseil municipal doit se prononcer sur les investissements suivants :

1. Un devis LTC pour le remplacement du poteau incendie sur le haut du parking du café (en face de l'épicerie) : 2666,72 HT => voir avec l'assurance si un remboursement est possible.

**Validé à l'unanimité**

2. Le mur du presbytère qui s'est effondré cet hiver : deux devis :
  - a. Construction Clec'h pour 7247,97 HT – mur remonté en moellons
  - b. Gilles Cosquer pour 5460,00 HT – mur banché

**En attente**

3. Le barnum de la commune, endommagé lors de la fête de la sardine en 2022 a fait l'objet d'une réparation d'un montant de 871,57 € mandaté par la commune. L'association Le Flambart a fait un chèque de 450 € pour un remboursement partiel.

**Validé à l'unanimité**

4. Peinture pour traçage TRAITVITE pour 1387,20 TTC

**Validé à l'unanimité**

5. Sèche-linge pour l'école : deux devis ; Darty 399,99 € et Conforama 359,99 € - L'agent technique se chargera de la manutention et de l'installation

**Validé à l'unanimité**

6. Plaque pour la ruelle, pupitre de présentation de la rénovation du vitrail à l'église (3 pupitres de présentation fabriqués par la ville de Lannion pour 700 €

**Validé à l'unanimité**

7. Frigo pour le club de plage type table top

**Validé à l'unanimité**

## **10/Validation du lot 5 pour la construction de la mam et des logements sociaux et plus value pour fondations**

Lors du conseil municipal du 20 Avril 2023, l'attribution des lots pour la construction de la MAM et des logements sociaux a été effectuée sauf pour le lot 5 – Menuiseries Extérieures.

Le conseil municipal avait demandé au Maire de contacter l'architecte pour un devis de menuiseries mixtes (Aluminium extérieur et PVC intérieur) pour limiter le coût.

Une variante a été présentée par l'entreprise pressentie (LE BIHAN) pour 7 menuiseries en PVC (MEX 15,16 : 1408 € au lieu de 1673 €, 17 : 1241 au lieu de 1572, 20 : 1440 au lieu de 1882, 21,23 : 1189 au lieu de 1377, 22 : 956 au lieu de 1236) soit une économie de 2000 € HT

Selon l'architecte, il ne serait pas pertinent de prévoir les autres menuiseries extérieures en PVC.

Compte tenu du montant relativement faible de l'économie, il est préconisé de garder toutes les menuiseries en Alu à Hautes Performances Thermiques.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité le lot 5 – Menuiseries extérieures sur la base de menuiseries en Aluminium.**

Par ailleurs, suite à l'analyse de sol réalisé par SOLCAP, une reconstitution de sol a été préconisée.

Le bureau d'études structure a proposé une autre possibilité – moins élevée – qui consiste par la mise en œuvre d'un système d'inclusion (pieux sur lesquels sont coulés les fondations) pour un montant de 24.000 € HT.

Plusieurs moins values ont été identifiées par l'architecte sur le lot terrassement chiffré à – 13.765 € HT.

Le lot Terrassement enregistrerait donc une plus value de + 10 435 € HT. D'autres moins values ont été identifiées notamment sur le lot électricité. L'architecte prépare un programme d'économies qui sera envoyé aux entreprises concernées début septembre et qui sera acté dans un ordre de service.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité le système d'inclusion et le devis présenté par la société INCLUSOL pour un montant de 24.000 € HT.**

## **11/Convention de servitude EDF**

Une convention de servitude avec ERDF a été signée le 23 mars 2015 pour l'occupation d'un terrain de 15 m<sup>2</sup> situé La Gare et cadastré AB77 (derrière le terrain de tennis) sur lequel est installé un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Il convient de renouveler cette convention gratuite d'occupation du domaine public.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

## **12/Statut de l'agent postal**

Lors du précédent conseil municipal (3/04/2023), une décision a été prise sur le passage en CDI de l'agent postal.

Or, après contact avec le Centre de Gestion, pour bénéficier d'un CDI, il faut justifier de 6 ans de CDD.

Deux solutions :

1. Une création de poste avec appel à candidature, recrutement, stagiarisation (1 an) puis titularisation après évaluation de la manière de servir
2. Renouveler le CDD jusqu'à l'échéance de 6 ans.

**Après discussion, le conseil municipal charge le Maire d'examiner rapidement avec Mme Crolais – dans l'intérêt de la commune et du sien – la disposition qui conviendrait d'adopter.**

### **13/Repas du 11/11/2023**

Le conseil municipal est appelé à prendre une délibération fixant le tarif des accompagnants pour le repas du 11 Novembre 2022.

Le repas était offert aux personnes de plus de 70 ans résidentes sur la commune. Pour les accompagnants, le tarif était de 37 €.

La trésorerie demande une délibération de la commune pour l'encaissement des chèques des accompagnants.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



## **14/Questions diverses**

- Contrat pour l'école et la salle des fêtes : création de 2 postes suite à la démission d'un agent :
- 1. Agent d'entretien en milieu scolaire : 9 h hebdomadaire annualisées pour un an renouvelable à compter du 28/08/2023
- 2. Agent d'entretien pour la salle polyvalente : 5 h hebdomadaire annualisées pour un an renouvelable à partir du 01/09/2023

### **Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

- LTC a validé la création d'un arrêt du bus scolaire à PEN AR VOUILLEN en remplacement de l'arrêt à TRAOU AV VOAS.
- LTC informe la commune des poursuites des mises en demeure pour les habitations dont le raccordement au réseau d'assainissement collectif est non conforme.
- L'INSEE informe la commune du lancement de la campagne de recensement 2024.
- Dans le cadre du contentieux Mairie/SCI RINNON et COLLET, l'instruction devrait être close le 7 Juillet 2023
- Le Maire donne lecture d'un texte présenté par le comité de défense du centre hospitalier de Lannion-Trestel intitulé ; Maternité, Urgences, Chirurgie : Non aux fermetures de services !
- Le conseil municipal donne son accord pour réaliser en 2024 une étude d'aménagement et de sécurisation de la place du Martray.

Le Maire lève la séance du conseil municipal à 23 H 23 ;